



**GESTION • LOCATION • TRANSACTION • L'IMMOBILIER EN MODE COOPÉRATIF**

## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION-VENTE

Au 01/02/2023

Les honoraires de transaction (TTC) sont à la charge du vendeur. Les calculs sont à effectuer sur le montant de la somme nette à revenir au vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat. Estimation ou avis de valeur offert. Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat.

NON DÉTENTION DE FONDS.

- Forfait de 5000 € TTC pour un bien jusqu'à 100 000 €
- 5% TTC de 100 001€ à 600 000 €
- 4% TTC au delà-de 600 000 €

**SCIC-AS LA COOPÉRATIVE DE L'IMMOBILIER**

**GESTION - TRANSACTION – LOCATION**

169, Avenue de Muret 31300 Toulouse

courriel : [contact@coop-immo.fr](mailto:contact@coop-immo.fr) Tèl: 06 51 53 10 43 Site : [www.coop-immo.fr](http://www.coop-immo.fr)

Ste Coopérative d'Intérêt Collectif SAS au capital variable Siret : 827 719 261 RCS Toulouse Ape : 6831Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 87 827719261 CPI 3101 2017 000 018 805 Délivrée par la CCI Toulouse - Garantie Financière : CEGC 16 Rue HOCHÉ TOUR KUPKA B TOUR 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX RCP : GENERALI 7 Boulevard HAUSSMANN 75009 PARIS